



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16056356



Division LIEGE

13 AVR. 2016

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/04/2016 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0562.896.740

Dénomination

(en entier) : **IMMO GONIN**

Forme juridique : Société Privée à Responsabilité Limitée

Siège : 4041 Milmort, rue du Tilleul, 22

Objet de l'acte : Assemblée générale extraordinaire - Extension de l'objet social - Mise à jour des statuts

D'un acte reçu par Renaud GREGOIRE, notaire associé de la société de notaires "Denis GREGOIRE et Renaud GREGOIRE, notaires associés", société civile à forme de SPRL, dont le siège est établi à Moha, rue de Bas-Oha, n°252 A, le 24 mars 2016, enregistré à Huy-AA, le 31 mars 2016, Référence 5 volume 000, folio 000, case 2670, 7 rôles 1 renvoi, reçu 50 euros, étant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Privée à Responsabilité Limitée "IMMO GONIN", il résulte que:

- Rectification d'une mention reprise à l'acte constitutif

Les membres de l'assemblée générale ont précisé et constaté qu'il y a lieu de lire que la présente société a eu la jouissance des biens lui transférés lors de l'acte constitutif, à compter du premier janvier deux mil quatorze (et non deux mil treize).

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance sur l'extension proposée de l'objet social auquel est joint un état résumant la situation active et passive arrêté au 31 décembre 2015, à l'unanimité, l'assemblée a décidé d'étendre le secteur d'activités de la société aux domaines du commerce et de la location de véhicules à moteur, neufs ou anciens, et ainsi compléter l'article 3 des statuts contenant l'objet social par le texte suivant, en l'insérant après le point 16. existant :

« 17. L'exploitation d'un atelier aux fins de :

- toutes les opérations se rattachant directement ou indirectement à l'industrie et au commerce de l'automobile et de tous véhicules automobiles (neufs ou d'occasion, voitures mixtes, utilitaires, camions, motos, cyclomoteurs), du cycle et des moteurs en général, en ce compris notamment l'achat, la vente, l'importation, l'exportation, la représentation, la location, l'entretien, la réparation, le dépannage de tous véhicules automobiles et engins à moteur dans le sens le plus large du terme, neufs ou d'occasion, modernes ou ancêtres, ainsi que leurs accessoires, y compris remorques et caravanes, l'exploitation d'un garage, d'une station de lavage de véhicules (par tous systèmes automatiques ou manuels), la vente et la distribution de tous carburants, huiles et lubrifiants, les travaux de carrosserie et de peinture, l'exploitation d'un atelier de réparation de carrosserie, la création, la fabrication, la réparation (mécanique et électrique), l'achat, la vente, de toutes pièces mécaniques quelconques, de tous accessoires pour l'automobile (et notamment d'autoradios, systèmes téléphoniques et de navigation), l'achat, la vente, le montage et le réglage de tous équipements électriques, électroniques ou autres, ainsi que de tous bandages pneumatiques neufs ou rechapés.

- tous travaux de carrosserie, de mécanique et d'électricité sur le matériel précité ainsi que sur les véhicules automobiles.

- la préparation de tous véhicules.

- le commerce de pneumatiques et de produits d'entretien pour véhicules.

- l'organisation, la participation à des rallyes automobiles ; l'assistance lors de manifestations automobiles (rallyes, circuits, etc).

18. - L'achat, et la vente, l'import-l'export, en gros et en détail, de tout produit énergétique existant ou nouveau et entre autres: carburants (gasoil, fuel, pétrole, essence, diesel, etc), huiles, graisses, bonbonnes de gaz, gaz LPG, charbon et dérivés, etc..., et en particulier la vente au détail de combustibles et de carburants automobiles.

- L'exploitation d'une station à essence et l'accomplissement de toutes prestations connexes, annexes ou accessoires; notamment l'exploitation (directe ou indirecte) de tous établissements ou de tous commerces à usage de café, brasserie, friterie, salons de thé, de dégustation, snacks, sandwicheries, débit de boissons, cafétérias, restaurants, tavernes, ou toutes autres exploitations ayant un rapport direct ou indirect avec ces établissements ou commerces ainsi que toutes activités Horeca ; l'exploitation d'un magasin d'alimentation générale en ce compris l'exploitation d'un « night-shop » ; l'importation, l'exportation, le commerce (achat et vente) de gros, demi-gros ou de détail, la diffusion, la location, se rapportant directement ou indirectement aux marchandises diverses, de tous produits ou denrées alimentaires ainsi que tout ce qui se rapporte à

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature

l'alimentation générale et à l'industrie alimentaire, et notamment fruits, légumes, légumes frais, y compris les pommes de terre, boissons, fleurs, tabacs, cigarettes, alcools, boucherie, charcuterie, sandwicherie, librairie, papeterie, presse, jeux, produits d'entretien, épicerie, de produits laitiers et œufs, de produits frais et surgelés, de conserves et produits dérivés, de même que tous articles liés à l'art de la table et de décoration divers.

- La gestion en franchise de tout commerce ayant un objet similaire ou connexe et notamment la gestion d'un magasin sous toute enseigne commerciale.

19. - le service de conseil en matière automobile, d'essai technique en industrie automobile.

- l'étude, le conseil, la consultance, l'expertise, l'ingénierie et toutes prestations de services relativement aux machines, outils et pièces utilisées dans le domaine des activités de la société.

- Le conseil, la restauration, la rénovation, l'achat, la vente de tous biens de collection.

- Toutes activités dans le commerce, la promotion et la production de tous produits ou toutes pièces détachées, manufacturées ou industrielles.

20. - toutes activités de comportementaliste canin : consultation et conseils, diagnostic, socialisation, résolution de troubles, etc, relativement au comportement canin ;

- toutes d'activités d'éducation canine, organisation de cours et séminaires (dressage, obéissance, agilité, défense et attaque, etc), pour le maître et le chien, et pour les formateurs ;

- toutes les activités de soins autres que vétérinaires pour animaux de compagnie, toutes prestations liées au bien-être et à l'hygiène des animaux, et notamment le toilettage (trimming, démêlage, coupes, bains, soins, etc), massages, etc.

- toutes activités d'assistance d'aide et de secours aux animaux ; toutes activités d'apprentissage d'aides par les animaux ;

- toutes activités de garderie et d'hébergement d'animaux de compagnie, d'organisation de toute manifestation canine, et notamment promenade, concours ;

L'objet social ne pourra être poursuivi que dans le respect des prescriptions d'ordre déontologique.

21. - La création, l'acquisition, la location, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, usines, ateliers, surfaces de stockage se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées.

- l'exploitation de tous établissements à usage de refuge, pension pour animaux. »

L'assemblée générale a décidé en conséquence de renuméroter la suite des points de l'objet social.

Sous réserve de ce qui précède, les autres alinéas restant inchangés.

Pour autant que de besoin, l'assemblée générale a décidé de confirmer et ratifier tous les actes, décisions et opérations effectués depuis le premier février deux mil (six) (lire seize), dans le cadre de ladite extension de l'objet social.

• Nomination

Pour autant que de besoin l'assemblée a confirmé la nomination en qualité de gérant de Monsieur Pascal Gonin, domicilié à Wemperhardt – L 9999, op der Hart, 4-A (GD – Luxembourg).

• Suite aux résolutions qui précèdent, l'assemblée générale a mis à jour les statuts.

Pour extrait analytique conforme.

Dépôt simultané d'une expédition de l'acte, du rapport de la gérance et des statuts coordonnés.

Renaud GREGOIRE, notaire